



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

19 décembre 2018

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745 rue Gouin, le mercredi 19 décembre 2018 à 18 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence de la mairesse suppléante, Cathy Varnier, de la conseillère Céline Bourbeau et des conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**  
**Le 19 décembre 2018 à 18 h**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Gestion et administration
  - 3.1. Administration – Direction générale
    - 3.1.1. Règlement no. 252 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2019 et fixant les conditions de perception - Adoption
    - 3.1.2. Règlement no. 253 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

2018-12-19-01 E

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
(Adoptée)

**3. GESTION ET ADMINISTRATION**

**3.1 Administration – Direction générale**

2018-12-19-02 E

**3.1.1 Règlement no. 252 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2019 et fixant les conditions de perception – Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers que le règlement no. 252 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019 et fixant les conditions de perception soit adopté tel que présenté.  
(Adoptée)

2018-12-19-03 E

**3.1.2 Règlement no. 253 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers que le règlement portant le no. 253 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté tel que présenté.  
(Adoptée)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs questions ou commentaires. Aucun d'entre eux n'ayant manifesté le désir de s'exprimer sur ces sujets, le maire passe au prochain point de l'ordre du jour.

2018-12-19-04 E

### **5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 18 h 15 que la réunion soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 699.

Rémi-Mario Mayette, oma  
directeur général et  
secrétaire-trésorier